

Envoi : 28/03/2018

Réception par le Préfet : 28/03/2018

Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégalion
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-2-12-3

Séance du vendredi 23 mars 2018

RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme BOHN donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à M. HAGENBACH.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
M. SCHITTLY donne procuration à M. FERRARI.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire du 19 février 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve le règlement intérieur des conditions d'utilisation des véhicules de service joint en annexe à la présente délibération,
- Approuve la liste des fonctions ouvrant droit à la possibilité d'un remisage à domicile jointe en annexe à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la mise en œuvre, le suivi et la modification dudit règlement intérieur ainsi que pour les modifications à apporter à la liste précitée.